



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

officines

Question écrite n° 18741

Texte de la question

M. Pierre Lang attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur une innovation intéressante, permettant d'optimiser le rôle de conseil et de vigilance sanitaire des pharmaciens. Il s'agit d'équiper les pharmacies d'un logiciel informatique, « l'opinion pharmaceutique », capable de connaître la consommation médicamenteuse de chaque patient, de repérer les surdosages et les interactions médicamenteuses. Cette opération, pilotée par le conseil national de l'ordre des pharmaciens, se met actuellement en place. Le pharmacien, ainsi renseigné, pourra informer par écrit les médecins des éventuelles contradictions entre traitements, avec tous les risques iatrogènes que cela entraîne. En effet, le patient qui consulte un spécialiste omet souvent de préciser les médicaments prescrits par son généraliste, dans cette même affection ou pour une autre maladie. L'apport en termes de santé publique est donc évident, mais les bénéfices attendus concernent également la meilleure coordination des acteurs et la gestion raisonnée des dépenses de santé. Il aimerait connaître sa position sur l'initiative des pharmaciens, et sur la généralisation de ce type de logiciels. A plus longue échéance, il souhaiterait savoir s'il envisage de développer, à chaque niveau pertinent de notre système de santé, le rôle des bases de données et de l'informatique dans la connaissance et le suivi des parcours de soins des assurés.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention de M. le ministre de la santé sur un projet d'équipement des pharmacies d'un logiciel informatique, « l'opinion pharmaceutique », capable de connaître la consommation médicamenteuse et de repérer les surdosages et les interactions médicamenteuses. Les prescriptions inadaptées sont l'un des déterminants de la survenue des événements iatrogènes dont la lutte figure au rang des priorités de santé publique. L'outil informatique est susceptible de réduire le nombre d'erreurs de prescription grâce à différents systèmes informatiques connectés à des banques de données. L'utilisation de cet outil informatique figure parmi les propositions formulées par le GTNDO (groupe technique national de définition des objectifs) de la loi d'orientation en santé publique pour lutter contre la iatrogénie. La constitution et l'utilisation de bases de données informatiques sont appelées à se développer et la santé publique devrait en tirer le meilleur parti à condition que les données incluses dans les bases de données et les logiciels qui permettent leur utilisation répondent aux critères de qualité, de pertinence, d'indépendance et d'ergonomie nécessaires. Le projet défendu par M. Lang et soutenu par le conseil de l'ordre des pharmaciens s'inscrit parmi les objectifs du fonds de promotion de l'information médicale (FOPIM) créé par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2001. Un appel à projet de ce fonds vient d'être lancé. Il concerne les actions d'information sur les produits de santé ou d'aide à la pratique quotidienne des médecins et des pharmaciens ou d'amélioration des stratégies thérapeutiques destinées à optimiser la prescription ou la dispensation de médicaments ou d'autres produits de santé. Il mériterait d'être porté à la connaissance des personnalités en charge de ce projet. L'approfondissement du rôle du pharmacien, qui est souvent appelé « opinion pharmaceutique », suppose une communication entre les pharmaciens et les médecins sur des données concernant des patients. Le développement de ce projet devrait donc associer, entre autres, des représentants des deux professions ainsi

que des représentants de patients. Avant d'être généralisé, un tel dispositif demande par ailleurs à être évalué à la fois en termes de fiabilité (sensibilité, spécificité pour détecter les surdosages et interactions cliniquement pertinentes), mais aussi de faisabilité et d'acceptabilité.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Lang](#)

Circonscription : Moselle (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18741

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 mai 2003, page 4039

Réponse publiée le : 8 septembre 2003, page 7003